

PARTIE 2 :
LES BESOINS REPERTORIES

I . BESOINS REPERTORIES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial de l'environnement naturel et urbain, réalisée au sein de la première partie du Rapport de présentation a permis d'élaborer un diagnostic et de souligner un certain nombre d'atouts, de contraintes et de dégager les enjeux de développement suivants :

A . L'ENVIRONNEMENT NATUREL :

Les enseignements du diagnostic :

Atouts, forces et potentialités identifiées :

- Un plateau au relief peu accentué ;
- Des sols qui ont une valeur agronomique intéressante pour l'agriculture et propice à la polyculture céréalière ;
- Une commune rurale qui a su résister à l'influence des pôles urbains environnants bien qu'elle se situe à proximité du Bassin Parisien ;
- Plusieurs entités paysagères communales qui forgent l'identité rurale de Mauchamps ;
- Un paysage ouvert qui génère de vastes dégagements visuels ;
- Un secteur agricole qui demeure très présent sur le territoire communal, notamment au niveau de l'occupation des sols malgré le fait qu'il n'y ait plus de sièges d'exploitation en activité à Mauchamps ;
- Des boisements à la superficie réduite à l'échelle communale mais qui sont rattachés à des entités plus vastes et qui possèdent des fonctionnalités écologiques ;
- Un corridor écologique d'intérêt au niveau de la vallée de la Juine, un corridor écologique potentiel entre les vallées de Juine et Renarde ;
- La partie Nord du territoire communal est concernée par le site classé de la vallée de la Renarde pour son intérêt paysager et biologique ;
- Une ZNIEFF de type 2 identifiée sur le territoire communal "Vallée de la renarde et côte de Torfou" pour son intérêt patrimonial pour la faune en générale, et plus particulièrement l'avifaune et les mammifères, ainsi que pour la flore.
- Plusieurs espaces de loisirs et de détente (terrain de loisirs, aire de pique-nique, école de voltige équestre, école de paramoteur) recensés ;
- Une mise en valeur du circuit de l'eau dans le paysage ;
- Une qualité des eaux de distribution en eau potable conforme à la norme ;
- Un réseau hydrographique discret constitué de deux ruisseaux temporaires et de quelques mares, qui possèdent néanmoins un rôle écologique en épurant les eaux de ruissellement et en représentant un habitat pour une faune et une flore spécifique ;
- Un assainissement collectif de bonne qualité ;
- Une forte politique de gestion des eaux pluviales menée depuis 2005 ;
- Des potentialités énergétiques recensées sur Mauchamps ;
- Un bon niveau de qualité de l'air.

Contraintes, faiblesses et menaces identifiées :

- Un climat continental sous influence océanique dont les perturbations peuvent interférer avec l'urbanisme, la construction et l'agriculture ;
- Des bâtiments d'activités difficiles à intégrer au paysage rural ;
- Une entrée de bourg très marquée par le passage de la RN20 ;

- Des eaux souterraines vulnérables aux pollutions ;
- Une dégradation de l'aspect quantitatif de la nappe de la Beauce qui pourrait entraîner des problèmes pour l'alimentation en eau potable ;
- Deux arrêtés de catastrophe naturelle consécutifs à une inondation par débordement de rivière et par ruissellement/coulée de boue mais dont l'exceptionnalité ne reflète pas un risque particulier dans la commune;
- Un risque de retrait-gonflement des argiles à ne pas négliger;
- Un risque industriel recensé lié à la présence de l'établissement ITM Logistique International (Rue St Eloi) qui bénéficie d'une autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Deux risques liés au transport de matières dangereuses identifiés (RN20 et transport de gaz);
- La RN20, un axe routier à fort trafic, classé en catégorie 2 à l'égard du bruit; des nuisances sonores audibles jusqu'au sein du village ;
- La RN 20 : une infrastructure « fragmentante » des corridors écologiques potentiels ;
- Des nuisances sonores aériennes dues à la situation de Mauchamps dans le couloir aérien de l'aéroport d'Orly ;
- Présence de 2 sites potentiellement pollués (La Pétrolière d'importation Avia et La Base de Mauchamps, ex Intermarché, ex SCAEX (IDF9102334), Station service, 6 rue Saint-Eloi).

Les enjeux paysagers et environnementaux pour le PLU :

- Préserver et valoriser les espaces et les milieux naturels, la biodiversité, les corridors écologiques ;
- Assurer une bonne insertion de l'urbanisation dans le paysage ;
- Préserver qualitativement et quantitativement la ressource en eau ;
- Concilier utilisation des énergies renouvelables et protection du cadre paysager et bâti.

B . L'ENVIRONNEMENT URBAIN :

L'analyse de l'état initial de l'environnement urbain réalisée au sein de la première partie du Rapport de présentation a permis d'élaborer un diagnostic et de souligner un certain nombre d'atouts, de contraintes et de dégager les enjeux de développement suivants :

Les enseignements du diagnostic :

Atouts, forces et potentialités identifiées :

- Une forme urbaine compacte, composée d'un ensemble bâti ancien groupé et vernaculaire ;
- La place Saint-Jean, une place publique qui forme une entité spatiale structurante au centre du village ;
- Un domaine bâti à l'identité rurale bien conservé, souvent restauré ;
- Un tissu bâti dense qui offre de percées et vues cadrées vers le plateau agricole.
- Des typologies urbaines différentes, l'une ancienne et l'autre plus récente, relativement bien intégrées dans la structure du village, tant au niveau parcellaire, qu'au niveau de la voirie ;
- Une église inventoriée à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historique ;
- Cinq zones de sensibilité archéologique identifiées.

Contraintes, faiblesses et menaces identifiées :

- Une absence de transition entre l'espace agricole et les lisières du village à certains endroits;
- La Place Saint-Jean, une place publique traversée par une route très passante qui joue un rôle de coupure, créant une discontinuité dans le tissu urbain du village.

Les enjeux pour le PLU :

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique et architectural de la commune, témoin de son passé;
- Protéger et mettre en valeur le tissu ancien, composé d'une trame urbaine dense en lien avec le site et d'un bâti vernaculaire de qualité (ancien corps de ferme, maisons d'habitations);
- Traiter les lisières urbaines en préservant les perspectives visuelles de qualité ;
- Mettre en valeur le village en rendant à la Place Saint-Jean et ses abords son potentiel fédérateur d'espace publique.

II . BESOINS REPERTORIES EN MATIERE DE DEMOGRAPHIE, D'HABITAT ET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

A . POPULATION :

L'analyse démographique réalisée au sein de la première partie du Rapport de présentation a permis d'élaborer un diagnostic et de souligner un certain nombre d'atouts, de contraintes et de dégager les enjeux de développement suivants :

Les enseignements du diagnostic :

Atouts, forces et potentialités identifiées :

- Une population en hausse progressive depuis 1975, induite par la situation géographique de Mauchamps et sa proximité de l'agglomération parisienne ;
- Un solde naturel qui s'est renforcé depuis 1990 grâce à une baisse croissante du taux de mortalité et à une augmentation importante du taux de natalité ;
- Une taille moyenne des ménages variable mais qui reste encore favorable.

Contraintes, faiblesses et menaces identifiées :

- Une forte baisse du solde migratoire depuis 1975 même s'il a été largement positif entre 1968 et 1990 ;
- Une population vieillissante ;
- Un schéma familial traditionnel en restructuration progressive : une taille moyenne des ménages qui diminue et une apparition des familles monoparentales dans la commune.

Les enjeux pour le PLU :

- Permettre le renouvellement de la population afin de respecter les objectifs démographiques communaux.

B . HABITAT:

L'analyse de l'habitat partie a permis d'élaborer un diagnostic et de souligner un certain nombre d'atouts, de contraintes et de dégager les enjeux de développement suivants :

Les enseignements du diagnostic :

Atouts, forces et potentialités identifiées :

- Un parc de logements en hausse constante, dominé par les résidences principales ;
- Très peu de logements vacants, expression d'une tension du marché de l'immobilier à Mauchamps ;
- Un parc de grands logements plutôt récent, en renouvellement constant, au bon niveau de confort.

Contraintes, faiblesses et menaces identifiées :

- Un parc de logements monolithique, dominé par la maison individuelle et les propriétaires ;
- Un parc de logements peu diversifié en petits logements, logements locatifs ou en primo-accession, collectifs et sociaux.

Les enjeux pour le PLU :

- Satisfaire les besoins actuels et futurs de toutes les catégories de personnes.

C . AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

L'analyse des études supra-communales réalisée au sein de la première partie du Rapport de présentation a permis d'élaborer un diagnostic et de souligner un certain nombre d'atouts, de contraintes et de dégager les enjeux de développement suivants :

Les enseignements du diagnostic :

Atouts, forces et potentialités identifiées :

- Une commune résidentielle préservée du phénomène d'étalement urbain et de la pression foncière avec une urbanisation concentrée autour de deux pôles (le village et la base logistique);
- Une commune qui dispose encore de quelques disponibilités foncières au sein du village.

Contraintes, faiblesses et menaces identifiées :

- Des extensions urbaines récentes au maillage plus aéré, intégrées au village, mais néanmoins plus consommatrices d'espace et potentiellement facteur d'une homogénéisation du paysage.
- « La Guérinière » un site dont l'utilisation actuelle (l'activité) ne correspond plus à sa destination initiale, l'agriculture.

Les enjeux pour le PLU :

- Limiter la consommation des espaces naturels.
- Maitriser le développement de l'urbanisation et sa consommation foncière.
- Réfléchir aux devenir des entreprises situées à « La Guérinière ».

D . LA PRISE EN COMPTE DU POINT MORT :

La méthode du Calcul du « point-mort » permet de définir les besoins en logements pour maintenir la population au même niveau.

Ainsi, tout logement crée au-delà du « point mort » permet d'accueillir de nouveaux ménages ce qui a pour effet d'accroître la population.

Ce calcul est théorique et occulte les phénomènes démographiques (soldes naturels et soldes migratoires) et aussi l'adaptation ou non des logements construits par rapport aux besoins réels (taille, localisation, prix, etc). Il résulte de trois facteurs :

- le desserrement des ménages;
- le renouvellement du parc de logements ;
- la variation des logements occasionnels/vacants/secondaires.

La projection du point mort est fortement dépendante de la taille moyenne des ménages. La projection du point mort va donc dépendre de l'hypothèse de croissance ou de décroissance de ce paramètre ainsi que du territoire concerné. L'INSEE a évalué la taille des ménages aux niveaux national, départemental et intercommunal. D'après le recensement de la population entre 1999 et 2009, l'évolution a été la suivante :

	<i>Taille moyenne des ménages</i>	
	1999	2009
Essonne	2.60	2.50
EPCI Entre Juine et Renarde	2.60	2.60
France métropolitaine	2.40	2.30

Sur Mauchamps, ces taux sont les suivants :

	<i>Taille moyenne des ménages</i>		
	1990	1999	2009
Mauchamps	3.10	3.0	2.9

On se rend compte que ce paramètre a diminué entre 1990 et 2009, correspondant à une tendance de fond.

Sur Mauchamps :

Le scénario 1 d'évolution correspond à la baisse de la taille des ménages observée entre 1999 et 2009 et **le scénario 2** à la baisse de la taille des ménages observée entre 1990 et 2009.

- scénario 1: entre 1999 et 2009 : baisse de -0,010 par an pendant 10 ans
- scénario 2 : entre 1990 et 2009 : baisse de -0,011 par an (pendant 17 ans).

Ainsi les baisses à prévoir sur les 14 années à venir (entre 2009 et 2023) sont :

- baisse prévisionnelle selon scénario 1 du taux d'occupation d'ici à 2023 : -0,140
- baisse prévisionnelle selon scénario 2 du taux d'occupation d'ici à 2023 : -0,154.

En appliquant ces baisses, la taille des ménages de Mauchamps devient :

- scénario 1 : $2,90 - 0,14 = 2,76$
- scénario 2 : $2,90 - 0,15 = 2,75$.

Pour conserver la population de 2009 (287) à Mauchamps, il faut donc :

- scénario 1 : $287/2,76 = 103,9$ logements.
- scénario 2 : $287/2,70 = 104,4$ logements.

Comme il y avait 100 logements (résidences principales) à Mauchamps en 2009, il en faut donc :

- scénario 1 : $103,9 - 100 = 3,9$ logements supplémentaires
- scénario 2 : $104,4 - 100 = 4,4$ logements supplémentaires.

Ainsi pour satisfaire le point mort, il faudra entre 3.9 et 4.4 logements supplémentaires d'ici 2023 par rapport à ceux de 2009 compte tenu de l'évolution prévisible de la taille des ménages évaluée à partir d'un territoire cohérent (plus grand que le seul territoire de la commune, mais moins grand que le département composé de territoires qui n'interagissent pas entre eux), avec une taille moyenne des ménages comprises entre 2.75 et 2.76.

E . EVALUATION DES BESOINS EN LOGEMENTS ET DES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES :

Perspectives démographiques :

La méthodologie employée pour l'élaboration des hypothèses suivantes, repose sur la combinaison de l'étude des tendances observées jusqu'à présent sur le territoire Campusien et de leur transposition éventuelle sur le long terme ; mais aussi sur les prévisions du SCOT entre Juine et Renarde.

Ainsi, quatre hypothèses d'évolution démographique ont été envisagées à l'échéance 2023, basées sur :

- **HYPOTHESE 1** : une croissance de la population suivant la perspective définie par le SCOT, qui prévoit un taux de croissance démographique annuel moyen de 1,9%.
- **HYPOTHESE 2** : une poursuite du taux de variation au même rythme que enregistré sur la période 1999-2009, soit 0,5% par an.
- **HYPOTHESE 3** : une poursuite du taux de variation au rythme intermédiaire que ceux observés sur le long terme (1990 à 2009), de + 0,8 % par an.
- **HYPOTHESE 4** : un taux de variation répondant à la limite démographique haute (350 habitants) que s'est fixée la municipalité soit 1,4 % par an.

Tableau 1 – Perspectives démographiques selon le taux de variation annuel moyen de la population :

	Nombre d'habitants en 2009	Taux de variation annuel moyen 2009-2023	Variation du nombre d'habitants 2009-2023	Nombre d'habitants en 2023
HYPOTHÈSE 1	287	+ 1,9%	+ 88	375
HYPOTHÈSE 2	287	+ 0,5%	+ 22	309
HYPOTHÈSE 3	287	+ 0,8%	+ 36	323
HYPOTHÈSE 4	287	+1,4 %	+ 63	350

La première hypothèse transpose sur Mauchamps les prévisions démographiques intercommunales retenues sur le long terme dans le cadre du SCOT Entre Juine et Renarde. La transposition sur le long terme de cette hypothèse peut paraître de prime abord disproportionnée pour une commune de la taille de Mauchamps. Toutefois, il est vraisemblable que l'aménagement de la zone 1AUI et la création de 450 emplois s'accompagneront d'un besoin important en logements dans la commune. Sans cet objectif de développement économique, c'est l'hypothèse 4 qui aurait été retenue par la municipalité.

Il s'agit donc de donner à Mauchamps au sein de ce PLU les moyens de répondre à l'hypothèse 1 tout en lui permettant de maîtriser son développement urbain et de pérenniser la qualité du cadre de vie qui en fonde l'attractivité.

Evaluation des besoins en logements :

La méthode utilisée est basée sur la combinaison, d'une part, de l'étude des tendances observées jusqu'à aujourd'hui et la simulation, d'autre part, de leur transposition éventuelle sur le long terme.

Sur la base des données concernant l'habitat et les tendances socio-démographiques actuelles (décohabitation, desserrement des familles, etc.) rappelées dans le présent chapitre, plusieurs hypothèses d'évolution du parc des résidences principales ont été envisagées à l'échéance 2023, basées sur :

- **HYPOTHESE 1** : Un taux annuel moyen retenu par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Entre Juine et Renarde de 1,9 % associé à une taille moyenne des ménages de 2,2 personnes par foyers. Soit au total 40 logements en 10 ans (échéance 2023) et 80 logements en 20 ans (échéance 2033).
- **HYPOTHESE 2** : une poursuite du taux de variation au même rythme que enregistré sur la période 1999-2009, soit 0,5% par an associé à une taille moyenne des ménages de 2,88 personnes par foyers.
- **HYPOTHESE 3** : une poursuite du taux de variation au rythme intermédiaire que ceux observés sur le long terme (1990 à 2009), de + 0,8 % par an associé à une taille moyenne des ménages de 2,88 personnes par foyers.
- **HYPOTHESE 4** : un taux de variation répondant à la limite démographique haute (350 habitants) que s'est fixée la municipalité soit 1,4 % par an associé à une taille moyenne des ménages de 2,88 personnes par foyers.

Tableau 2 – Evaluation des besoins en logements selon le taux de variation annuel moyen de la population et la taille des ménages :

NBRE D'HAB EN 2023	VARIATION DU NBRE D'HAB 2009-2023	HAB/AN EN MOY 09/23	NOMBRE DE PERS /FOYERS	VARIATION DU NBRE DE RESIDENCES PRINC. 2009-2023	LOGT/AN 09/23	NBRE DE RESIDENCES PRINC. EN 2009	NBRE DE RESIDENCES PRINC. EN 2023
HYPOTHESE 1							
375	+ 88	6,28	2,22	+ 40	2,86	100	140
HYPOTHESE 2							
309	+ 22	1,57	2,88	+ 7.6	0,54	100	107.6
HYPOTHESE 3							
323	+ 36	2,57	2,88	+ 12.5	0,89	100	112.5
HYPOTHESE 4							
350	+63	4.5	2.88	+21.9	1.56	100	121.9

Ces quatre hypothèses font donc écho aux tendances démographiques présentées précédemment et répondent à une extrapolation des tendances en termes de logements tout en tenant compte des tendances socio-démographiques actuelles (décohabitation, desserrement des familles, etc.).

Par devoir de compatibilité, l'évaluation des besoins en logements repose sur la programmation issue du SCOT Entre Juine et Renarde. Concernant Mauchamps, le scénario du SCOT porte sur les perspectives en matière de production de nouveaux logements suivantes : 40 logements sur 10 ans et 80 logements sur 20 ans (soit 4 logts/an) ce qui porterait les résidences principales au nombre de 140 en 2023 et à celui de 180 à échéance 2033.

Avec une taille moyenne des ménages retenue de 2.2 personnes/foyers, il est fort probable que la population Campusienne atteigne 375 habitants en 2023 (soit 88 habitants en plus en 10 ans).

F . RECEPTIVITE DES ZONES URBAINES A REpondre AUX OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES ET EN BESOIN EN LOGEMENTS :

Les perspectives d'évolution démographique ou d'habitat de Mauchamps, ne peuvent être arrêtées avec certitude, mais selon la programmation du SCOT entre Juine et Renarde : pour 2023 (échéance du PLU), il est vraisemblable que la population communale atteigne l'effectif de 375 habitants environ (avec une taille moyenne des ménages retenue de 2.2 personnes/foyers) soit 88 habitants en plus en 10 ans. A plus long terme, selon cette même logique, il est vraisemblable que la population communale atteigne, l'effectif de 463 habitants environ en 2033.

La programmation de logements en logements nouveaux a été évaluée à 40 logements d'ici la même échéance, ce qui chiffrerait le parc de résidences principales à 140 logements environ dans la commune à échéance 2023.

Tableau 3 – Identification des opportunités foncières recensées en 2014 au sein des dents creuses situées en UG/UG et en zone 1AUH et AU:

type d'espace	zone du village	rue	n° parcelle	superficie parcelle (m²)	superficie dent creuse (m²)
dents creuses	Nord-Ouest / UH	Rue des Blés d'Or	42	878,0000	878
	centre-Sud / UH	rue des Templiers	350	1 123,6989	1 124
	Centre-Est / UH	rue Saint-Eloi	605	1 091,4548	3 160
			606	1 117,3144	
			599	951,1928	
total dents creuses			5 161,6609	5 162	
Zone de renouvellement urbain	Nord-Ouest / UH	rue de la Guérinière	41	6 077,9400	6 078
zone à urbaniser à court terme	Centre-Ouest/ 1AUH	zone à urbaniser, rue des Blés d'Or	41	3 339,8528	3 340
zone à urbaniser à plus long terme	Centre-Ouest/ AU	zone à urbaniser rue des Blés d'Or	495	4 295,2412	9 410
			109	4 863,8673	
			375	250,9580	
				TOTAL U + 1AUH	14 579
				TOTAL AU	9 410

La réalisation des 40 logements supplémentaires devra prendre place aussi bien au sein des dents creuses identifiées ci-dessus qu'au sein du tissu existant que dans la zone 1AUH. Une révision ou une modification du PLU devra être faite pour permettre l'urbanisation à plus long terme de la zone AU.

En outre, deux autres sites présentent un potentiel important d'accueil de nouveaux logements. Il s'agit de:

- la parcelle 35 située rue des Templiers et classée en zone UG. Elle a fait très récemment l'objet d'une demande de permis de construire. Ce sont 7 logements qui verront bientôt le jour : 2 T2 / 2 T4 et 3 T3.
- la parcelle 595 située rue des Templiers et classée en zone UG. Elle devrait également accueillir, dans le cadre de son projet de réhabilitation, au moins 10 logements dont 50% devront être affectés à des T1 et T2 au titre de l'article L.123.1.5 16° du Code de l'urbanisme.

Ce qui fait au total 17 nouveaux logements de plus au sein du tissu existant.

En l'absence de maîtrise foncière communale et par souci de densification, les OAP fixent des densités adaptables en fonction des lieux allant jusqu'à 22 logements/hectares.

ZONE	SUPERFICIE URBANISABLE - HABITAT	DENSITE RETENUE	CAPACITE EN LOGEMENT
UH - <i>parcelle 42</i>	0.09 ha	-	Au moins 1
UH - <i>parcelle 350</i>	0.11 ha		Au moins 4
UH - <i>parcelle 599/605/606</i>	0.32 ha		Au moins 6
UH (<i>La Guérinière</i>)	0,60 ha	Au moins 22 logt/ha	Au moins 13
1AUH « <i>La Guérinière</i> »	0,30 ha	Au moins 22 logt/ha	Au moins 6
UG – <i>parcelle 35</i>	Bâti existant	-	10
UG – <i>parcelle 595</i>	Bâti existant	-	7
Total	1, 4 ha		47

Les zones urbaines à densifier ainsi que les zones à urbaniser prévus au PLU d'une superficie urbanisable de 1,4 ha, avec une capacité d'accueil estimée d'au moins 47 logements, permettront d'accueillir les 40 logements programmés par le SCOT pour les 10 prochaines années.

L'ouverture à l'urbanisation ultérieurement de la zone AU permettra de répondre aux objectifs du SCOT à échéance 2033.

III . BESOINS REPERTORIES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'AGRICULTURE

L'analyse de l'économie et de l'agriculture réalisée au sein de la première partie du Rapport de présentation a permis d'élaborer un diagnostic et de souligner un certain nombre d'atouts, de contraintes et de dégager les enjeux de développement suivants :

Les enseignements du diagnostic :

Atouts, forces et potentialités identifiées :

- Un taux de chômeurs faible au regard du taux national ;
- Une population active importante et en hausse sur le long terme ;
- Une activité dominée par les professions intermédiaires et les employés ;
- Présence d'un pôle économique situé au-lieu dit « Les Poiriers Rouges », générateur d'emploi dans la commune ;
- Un secteur agricole qui demeure très présent sur le territoire communal, notamment au niveau de l'occupation des sols malgré le fait qu'il n'y ait plus de sièges d'exploitation en activité à Mauchamps.

Contraintes, faiblesses et menaces identifiées :

- Une disparition progressive des exploitations agricoles dans la commune ;
- Une population active de plus en plus mobile ;
- Les entreprises de la « Guérinière » : un état de fait plus qu'une zone d'activités.

Les enjeux pour le PLU :

- Conforter les activités économiques existantes ;
- Permettre une évolution des bâtiments agricoles qui ne sont plus en activité pour éviter soit l'installation d'une activité illicite, soit l'abandon du bâtiment.
- Pérenniser les surfaces agricoles.

Prévisions économiques :

Concernant les zones d'activités, l'objectif est de conforter le pôle logistique existant (zone UI) et d'accueillir de nouvelles activités économiques dans le cadre de la solidarité intercommunale et dans le respect du SCOT Entre Juine et Renarde.

La zone d'activités prévue en zone 1AUI, d'une superficie de 11.3 hectares est vouée à jouer un rôle moteur dans le développement économique de Mauchamps et du territoire de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde. Sa position en entrée de ville, le long de la RN20, exposée au vues, en fait un site à enjeu fort.

IV . BESOINS REPERTORIES EN MATIERE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES

L'analyse des équipements réalisée au sein de la première partie du Rapport de présentation a permis d'élaborer un diagnostic et de souligner un certain nombre d'atouts, de contraintes et de dégager les enjeux de développement suivants :

Les enseignements du diagnostic :

Atouts, forces et potentialités identifiées :

- Un niveau d'équipements et de services limité mais plutôt adapté à une population dite rurale.

Contraintes, faiblesses et menaces identifiées :

- Une commune faiblement dotée en équipements publics ce qui génère des besoins en déplacements accrus au sein de la Communauté de Communes et au-delà.

Les enjeux pour le PLU :

- Adapter le niveau d'équipement et de services aux perspectives d'évolution démographiques.

V . BESOINS REPERTORIES EN MATIERE DE CIRCULATION, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

L'analyse des déplacements réalisée a permis d'élaborer un diagnostic et de souligner un certain nombre d'atouts, de contraintes et de dégager les enjeux de développement suivants :

Les enseignements du diagnostic :

Atouts, forces et potentialités identifiées :

- Une position stratégique le long de la RN20 ;
- Une bonne accessibilité par la RN20, axe structurant à l'échelle régionale et intercommunale ;
- Une commune accessible par les transports en commun depuis la gare de Chamarande située à 3 km ;
- Un réseau de chemins, ruelles et venelles identifiable sur le territoire ;
- Des itinéraires de promenades et de randonnées qui parcourent le territoire communal.

Contraintes, faiblesses et menaces identifiées :

- La RN20, axe routier à fort trafic, qui est classée voie à grande circulation ;
- Un réseau de transport en commun aux faibles fréquences qui favorise l'usage de la voiture particulière ;
- Des points dangereux sur le territoire communal qui sont les entrées et sorties de la RN 20 depuis ou vers Mauchamps ;
- Une absence de pistes cyclables.

Les enjeux pour le PLU :

- Sécuriser la circulation dans Mauchamps;
- Offrir la possibilité aux Campusiens de se déplacer à pieds ou à vélo au sein du village
- Améliorer les accès entrants et sortants de la RN20.